

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION

N° déclaration d'activité (NDA) : 22 80 012 94 80

Désignation

La société PERI G, dont le siège social est situé au : Pôle Jules Verne : 11 rue de l'île mystérieuse 80440 BOVES met en place et dispense des formations inter (contributeurs de plusieurs entreprises) et intra-entreprises (contributeurs d'une seule entreprise), à Boves et sur l'ensemble du territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de PERI G
- Organisme de formation : PERI G
- Contributeur : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux formations effectuées par PERI G pour le compte d'un client. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

Devis et attestation

Pour chaque formation (hors VIVEA), PERI G s'engage à fournir une convention et un programme au client.

Le client est tenu de retourner à PERI G un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné de la convention.

Le client enverra à son OPCO ses documents en amont de la formation, si nécessaire.

A l'issue de la formation, à la demande du client, une facture acquittée (dès paiement par le client), un certificat de réalisation ainsi que les feuilles d'émargement peuvent lui être fournies, notamment pour son OPCO.

Inscriptions

Tous renseignements et modalités d'inscription se font auprès du responsable de stage. Les inscriptions sont validées par mail ou à réception du bulletin d'inscription (papier ou informatique) par le responsable de stage.

Pour les formations VIVEA, suite à cette pré-inscription, PERI-G inscrit le contributeur sur le site HAPI du VIVEA puis le VIVEA envoie un mail de consentement au contributeur pour valider son inscription. Il faut donc que le contributeur consente par mail à venir à la formation sans quoi, il ne pourra être inscrit à la formation et l'organisme de formation ne pourra pas être payé pour sa participation. Le contributeur a 45 jours après la formation pour valider son consentement. Sans ce consentement, l'organisme de formation devra facturer le contributeur pour la part non reçue du VIVEA.

Déroulement des formations

En règle générale, les formations commencent à 9h30 et se terminent vers 17h30. Les horaires et l'adresse du lieu de formation sont envoyés par mail environ 5 jours avant la formation.

Prix et modalités de paiement

Le coût de la formation (hors VIVEA) est spécifique à chaque formation. Il sera indiqué sur la convention et/ou le programme de la formation.

Le paiement est à effectuer après exécution de la formation, à réception de la facture, au comptant.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO (hors VIVEA), il doit faire une demande de prise en charge en amont de la formation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement de l'OPCO au responsable de stage lors de son inscription ou AVANT la formation. Dans le cas où PERI G ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client directement.

Si un dossier VIVEA a été déposé par PERI G et accepté en amont de la formation, les contributeurs bénéficiaires du VIVEA n'auront rien à régler (sous réserve de validation de leur consentement) sauf si le VIVEA ne couvre pas l'intégralité du coût de l'intervenant. Cela sera défini, le cas échéant, en amont de la formation et le coût sera précisé sur la convention.

Conditions de report et d'annulation

Annulation par le contributeur : Toute annulation doit être notifiée par mail. L'annulation de la formation sera acceptée si elle est reçue au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de :

- Entre 7 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation : 30% du coût est facturé
- Entre 3 et 7 jours ouvrés avant le début de la formation : 50% du coût est facturé
- Moins de 3 jours ouvrés avant le jour J : 100% du coût est facturé

Cas de force majeure : En cas d'inexécution totale ou partielle (cessation anticipée) de l'Action de formation par abandon du contributeur faisant suite à la survenance d'un cas de force majeure ou d'un motif légitime et impérieux dûment reconnu, la convention est résiliée. Dans ce cas, seules les heures de formation effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* du coût de la formation prévu à la convention.

Annulation par PERI-G : L'Organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas de force majeure, indisponibilité du formateur ou si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

Dans ce cas, les sommes éventuellement versées seront remboursées ou un report proposé, sans indemnité.

Report de la formation : La formation pourra être reportée, à une autre date et/ou dans un autre lieu, après un accord tacite entre les contributeurs inscrits et PERI-G.

Restauration

Si la formation se déroule sur une journée, le déjeuner est pris sur place avec le groupe dans le lieu choisi par le formateur ou PERI-G. Le repas est à la charge de chaque participant.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus et déroulé des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants, en le validant en amont avec les participants.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de PERI G. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à PERI G sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

PERI G s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Réclamations

Toute réclamation éventuelle concernant l'exécution de la formation objet de la convention devra être adressée par mail au responsable de stage de la formation ou notée sur l'évaluation de la satisfaction de la formation, à remplir à l'issue de la formation. Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

Information précontractuelle – acceptation du contributeur

Le contributeur reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'inscription à une Action de formation, des présentes Conditions Générales de Vente.

L'inscription du contributeur à une Action de formation et/ou la signature de la convention de formation, emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement du prix convenu, ce qui est expressément reconnu par le contributeur, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait, de ce fait, rendu inopposable à PERI G.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre PERI G et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.